

Au nombre de 900 au niveau national, les SCOP sont présentes dans tous les secteurs économiques. En incluant leurs filiales, elles salarient plus de 50 000 personnes en France¹.

Les 120 entreprises coopératives de la région Midi-Pyrénées emploient plus de 2 300 salariés².

Dans les Hautes-Pyrénées, on en compte 12. Seulement... quand on sait que ce statut est l'un des meilleurs moyens de garder son outil de travail, notamment dans le cas de départ à la retraite du chef d'entreprise.

Notre département est très concerné par ce phénomène : plus de 30 % des chefs d'entreprise des Hautes-Pyrénées ont plus de 55 ans. Cela traduit l'immense tâche qui nous attend dès demain pour pérenniser toutes ces structures et leurs emplois.

Les Alma Sapex, ARS, MGL, garage Armanet pour n'en citer que quelques-unes sont de beaux exemples de réussite. Quelques SCOP de notre département témoignent sur leurs parcours originaux. Alors, pourquoi ne pas les imiter et reprendre en main l'avenir de sa société en devenant coopérateur. C'est une manière équitable de se partager le fruit du travail. La SCOP apporte en effet, une réponse à la reconnaissance et au développement social d'une démarche solidaire et équitable.

Encore plus positif ! L'anniversaire du bureau d'étude Altaïr, le 7 juin au Haras de Tarbes. Son équipe s'est construite sur le respect, la solidarité et la bienveillance. Des valeurs fondamentales peut-être parfois oubliées dans notre société.

Claude Miqueu,
Président du CDDE

sommaire

- Interview de Guy Loszach, président de l'Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.
- Altaïr
- GCAU
- Socorem
- Imprimerie Images
- Crédit Coopératif

COUP DE PROJECTEUR

UR SCOP Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon : une palette d'outils pour votre SCOP

Guy Loszach, président de l'UR SCOP Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon préside également le conseil d'administration de la SCOP ariégeoise Cancela TP

CDDE : en quelle année a démarré le mouvement SCOP en Midi-Pyrénées ?

Guy Loszach : le démarrage de la coopération ouvrière de production en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon date des grands mouvements sociaux du début du 20^{ème} siècle, peut-être des grandes grèves de 1906 pour la journée de 8 heures. C'est en tout cas en 1906 qu'est née la doyenne de l'Union Régionale Midi-Pyrénées, la Coopérative Ouvrière d'Ameublement à Millau. La région Midi-Pyrénées comptait quelques SCOP significatives au début du XX^{ème} siècle, dont la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

En 1930, on ne compte encore en Midi-Pyrénées qu'une quinzaine de SCOP. En 1945, parmi les adhérentes de la Confédération, 30 SCOP sont actives et à peine, 24 en 1958.

Aujourd'hui, près de 150 coopératives rassemblent 2 500 salariés



Guy Loszach, président de l'Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

représentant plus de 200 millions d'euros de chiffres d'affaires en Midi-Pyrénées.

CDDE : qu'est ce qui encourage les porteurs de projet à choisir le statut SCOP ?

Guy Loszach : ce que tous les coopérateurs ont en commun est la volonté de maîtrise de l'activité professionnelle, la conscience que la réussite de l'individu passe par le collectif et inversement, une recherche de répartition équitable des bénéfices entre les différents facteurs de production : capital, salariés, entreprise.

C'est ce statut qui donne les moyens de mettre ces volontés en œuvre

CDDE : quels sont les grands principes d'une SCOP ?

Guy Loszach : les SCOP sont avant tout des sociétés, SARL ou SA soumises au code du commerce (loi 1947 sur la coopération : principes généraux à toutes les formes coopératives et loi 1978 portant statut des coopératives de production). Elle intervient dans un secteur concurrentiel (pas plus subventionnées) et donc nécessairement rentables (viabilité économique)

Ce qui fait la différence ?

L'organisation du sociétariat qui favorise une gestion participative avec des salariés majoritaires au capital, un principe coopératif "une personne une voix", et tout salarié a vocation à devenir associé.

Les mesures statutaires qui encadrent la répartition des bénéfices protègent les emplois en développant l'outil de travail. Elles favorisent aussi la rémunération du travail (logique de primauté des personnes sur le capital).

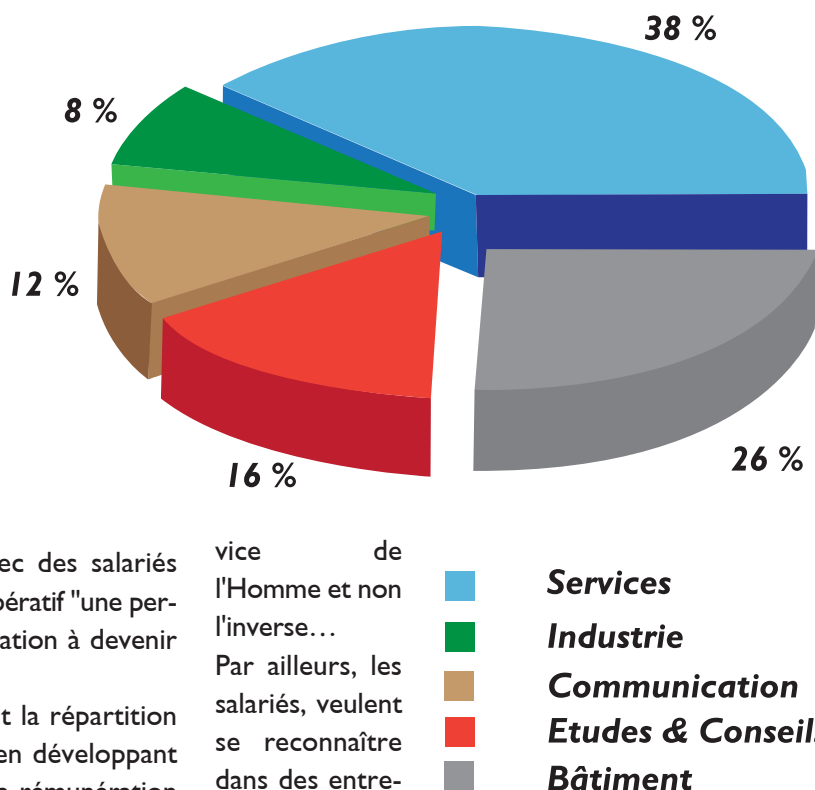
CDDE : ce statut semble encore peu connu. Voyez-vous le nombre de création de SCOP augmenter, en Midi-Pyrénées ? Et en France ? Quels sont les secteurs d'activités les plus marqués par les SCOP ?

Guy Loszach : la progression du nombre de Scop entre 2004 et 2008, sur le plan national, s'est établie à + 20 % et leurs effectifs à + 13 %. Sur la même période, Midi-Pyrénées a enregistré une progression plus importante : + 25 % pour le nombre de Scop et + 64 % pour leurs effectifs.

La crise aura un mérite : celui de révéler les excès d'un système capitaliste focalisé sur la maximisation du profit. Nous constatons aujourd'hui l'émergence forte d'initiatives d'entrepreneuriat social, impliquant la nécessaire remise en cause des logiques économiques dominantes, qui semble correspondre à une triple aspiration/

La volonté d'entreprendre autrement où esprit d'entreprise, conquête de marchés et prise de risques s'expriment dans un cadre de valeurs. Partage des profits, démocratie et ancrage territorial convergent vers un principe élémentaire : l'économie doit être mise au ser-

Répartition du nombre de coopératives par secteur d'activité



vice de l'Homme et non l'inverse...

Par ailleurs, les salariés, veulent se reconnaître dans des entreprises qui, au-

delà de la recherche univoque de bénéfices, vont s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, et placer la personne au cœur de leur dispositif ;

Enfin, et plus générale, l'idée de prendre son destin en main : agir par soi-même plutôt que de subir !

C'est dans ce contexte que nous anticipons en effet une forte croissance du nombre de Scop et de coopérateurs dans les années à venir, phénomène amplifié par l'intérêt que porte au statut coopératif les collectivités territoriales et locales en charge du développement économique et de la préservation des emplois.

CDDE : justement en quoi la SCOP est-elle une excellente alternative lors d'une reprise d'entreprise ? Avez-vous en tête un exemple récent de SCOP qui a permis aux salariés de reprendre leur entreprise, lui donnant ainsi une seconde vie ?

Guy Loszach : la transmission aux salariés se justifie plus que tout autre alternative de repreneur ou d'investisseur car ils connaissent l'entreprise, ses clients, son métier, son fonctionnement. Ils ont à cœur de conserver leur emploi.

C'est également une solution avantageuse pour tous. Le cédant trouve un acheteur et une solution de conti-

nuité pour son entreprise ; les salariés reprennent leur emploi et prennent leur destin en main ; l'entreprise continue avec des salariés impliqués, source de motivation, de cohésion ; le banquier, les prestataires, les clients poursuivent leur collaboration avec l'entreprise ; les élus locaux assurent l'économie de leur bassin d'emploi

Dans le cas de reprise d'entreprise en difficulté, l'UR SCOP est attentive à vérifier la présence des 3 composantes indispensables suivantes : l'existence d'une équipe porteuse d'un projet coopératif, au sein de cette équipe, l'existence d'un leader naturel compétent, l'existence d'un projet économique équilibré et d'un projet d'entreprise à moyen terme.



Accueil, écoute, conseils et accompagnement sont les priorités de l'UR SCOP et de son réseau dans les départements.

CDDE : comment l'UR SCOP Midi-Pyrénées accompagne les créations de SCOP ? Le relais départemental CDDE ?

Guy Loszach : pour les différentes phases d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise sous forme Scop (création ex nihilo / création par rachat de fonds / transmission par transformation en scop / transformation d'association...), l'UR SCOP réalise une analyse économique et financière du projet (vérification de la viabilité économique du projet, la faisabilité du financement, bâtir le tour de table financier), rédige les statuts, rencontre les partenaires financiers, se charge des formalités de création. Un suivi rapproché de la jeune SCOP pendant les 18 premiers mois d'activité (mise en place des tableaux de bord, formation, juridique de la 1ère AGO...) est proposé.

Pour être plus prêt des porteurs de projets, une convention entre le CDDE et l'UR SCOP acte le fait que les deux organismes unissent leurs efforts pour encourager la création et la transmission d'entreprises sous forme de SCOP dans les Hautes-Pyrénées.

Pour tout projet validé avec l'URSCOP, il sera proposé au comité d'agrément de Bigorre Initiative une participation financière d'un montant maximum égal au soutien financier du Mouvement SCOP.

Une technicienne du service Pôle Entreprises, Financements, Structure d'Utilité Sociale a été formée aux spécificités coopératives et nous met en relation avec les porteurs de projets chez lesquels elle détecte une sensibilité coopérative.

CDDE de quels outils disposent les SCOP ? Quels financements ?

Guy Loszach : fondé sur les principes coopératifs de solidarité et de mutualisation des moyens comme des compétences, le réseau Scop dispose d'une palette d'instruments financiers diversifiés au service de tous les projets d'entreprises coopératives, qu'elles soient nouvelles (création, reprise ou transformation), ou déjà existantes (développement, investissement, croissance externe, recapitalisation, etc.).

Les décisions sont décentralisées pour partie auprès de Comités d'Engagements Financiers Régionaux (CEFR), dont les membres sont issus de Scop et désignés par chaque Union régionale.

Outre ses propres établissements financiers, Scop Entreprises permet à ses entreprises adhérentes d'avoir accès aux dispositifs de ses partenaires financiers : Crédit Coopératif, IDES, Midi-Pyrénées Active, La Nef, sociétés de capital risque régionales, PFIL...

Nous proposons trois principaux outils financiers. Le prêt participatif SOCODEN couvre le BFR et l'immatériel que les établissements financiers hésitent à financer. Ce prêt suscite un effet de levier des financements extérieurs non affectés.

Pour conforter les fonds propres et accompagner l'entreprise dans ses différentes phases (création, développement), nous proposons une intervention en capital et titres participatifs SPOT.

Enfin, SOFISCOPE garantit des prêts moyens termes et des crédits baux accordés aux Scop par le Crédit Coopératif.

ALTAÏR : un statut qui nous réussit !

La Scop Altaïr, clôture cette année sa dixième année d'exercice. Bureau d'étude spécialisé dans les politiques de l'habitat et du logement, Altaïr s'est engagé auprès des élus et aux côtés des collectivités locales pour travailler au développement des territoires. Présente sur les départements des Hautes Pyrénées, du Gers, des Pyrénées Atlantiques, mais aussi plus largement sur le grand Sud, cette entreprise a montré son efficacité et son professionnalisme dans ses missions d'expertise et d'animation.

CDDE : présentez-nous la SCOP Altaïr ?

Nicole Gibaud : Altaïr a été créé en octobre 1999. Nous assistons les collectivités locales et les organismes institutionnels dans la définition et la gestion des politiques de l'habitat et du logement. Notre activité est large et à la fois très spécialisée puisque l'habitat est au centre d'une organisation spatiale. Si notre action est limitée au territoire local, elle s'inscrit dans le global, de la même façon, nous sommes tout à la fois dans la prospective comme dans l'opérationnalité immédiate.

CDDE : quelle est votre histoire ?

Nicole Gibaud : brièvement, au départ nous étions 3, nous venions d'être licenciées d'une association régionale qui se restructurait et qui ne nous offrait pas de possibilités de reclassement sur le département des Hautes Pyrénées. Or nous savions, par nos parcours professionnels, par nos réseaux, qu'il y avait un potentiel d'activité et nous y avons notre place. De plus, nous étions fortement encouragés



L'équipe Altaïr, de gauche à droite : Lucie Boscq, Nicole Gibaud, Nico Dembinski et Francine Touzaa-Castex.

par des élus et des responsables d'organismes institutionnels à reprendre l'activité laissée par l'association. Le marché était là, nos réseaux étaient actifs, il suffisait que nous nous lancions !

En 2002, nous nous sommes retrouvées à deux (Francine et

Nicole) et très vite nous avons cherché à recruter. Nico a intégré Altaïr en 2005 et Lucie en 2007, ils sont devenus associés de la SCOP très rapidement après leur embauche.

Aujourd'hui, 10 ans après sa création, nous avons constitué une



Visite de logements financés par l'ANAH et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Nestes Barousse.

équipe pluridisciplinaire : Francine Touzaa Castex et Nicole Gibaud associées fondatrices respectivement sociologue et architecte, Nico Dembinski aménageur et Lucie Boscq géographe.

CDDE : quelles valeurs vous ont séduit dans le statut SCOP ?

Nicole Gibaud : le statut SCOP a été un choix délibéré, nous avons eu l'occasion de tester les limites de l'associatif dans le champ économique (conseil d'administration omnipotent, cadre fiscal flou,...) et nous voulions pouvoir contrôler totalement notre outil de travail. Par ailleurs, le statut SCOP nous permettait de porter nos valeurs, nos ambitions et notre projet d'entreprise (gestion démocratique, salariat co-entrepreneurial, épargne salariale, répartition équitable du résultat,...). La logique d'organisation que nous imposait le statut SCOP nous a largement séduite.

CDDE : la gestion au quotidien est-elle simple ?

Nicole Gibaud : nous avons choisi d'aller au bout de ce que ce statut nous permet de réaliser. Par exemple, nous pratiquons une gestion tournante ainsi, tous les 3 ans, chaque associé prend à tour de rôle la fonction de gérant. Ça per-

met d'une part, à chaque associé de se pencher sur la gestion comptable et d'autre part, de partager la charge de l'administratif qui reste relativement lourd. Pendant cette période le gérant est juridiquement responsable, mais il a avant tout une fonction d'organisation. Ce fonctionnement oblige chacun de nous à ne pas se reposer sur une seule personne, à intégrer les rouages de l'entreprise.

Autre exemple : chez nous, tous les associés perçoivent la même rémunération qu'ils aient 5 ou 20 ans d'expérience, qu'ils soient gérant ou chargé de mission ! Nous partons du postulat que tout le monde a la même valeur, ce qui nous permet d'être exigeants les uns envers les autres !

Les décisions qui déterminent le futur de l'entreprise (orientations, marchés, formation,...) sont prises collectivement et l'organisation de notre SCOP permet cette collégialité. Bien évidemment le préalable à tout ce processus étant que tous les salariés deviennent associés et qu'à l'inverse il n'y ait d'associé qui ne soit pas salarié !

Concernant le travail proprement dit, nous partageons la responsabilité d'études et d'opérations selon nos expériences, les territoires et suivant nos plans de charge !

CDDE : avez-vous fait appel à l'union régionale des SCOP Midi-Pyrénées pour monter votre dossier ?

Nicole Gibaud : lorsque nous nous sommes créés, le réseau



Elus et techniciens du Conseil Général du Gers et des Communautés de Communes de l'est gersois, de l'Isle Jourdain réunis autour du cabinet Altaïr pour étudier le développement de logements sociaux dans le parc privé existant.

Scop a été efficace puisque l'Union Régionale nous a permis de constituer les statuts en un mois (stage de créateur de scop compris !). Pour le montage financier, nous n'avions que peu de besoins, nous avons commencé avec notre matériel informatique, du matériel d'occasion, un loyer très bas ... Par contre, le CDDE nous a permis de financer une trésorerie, nous avons emprunté 35.000 F (à 0%) chacune en fond propre. Depuis le début nous nous sommes attachés les services d'un expert comptable et d'un cabinet social.

CDDE : avec le recul, quel regard portez-vous sur ce statut ?

Nicole Gibaud : aujourd'hui, force est de constater que le statut SCOP nous réussit. Notre équipe se construit sur le respect, la solidarité, la bienveillance.

Nous nous revendiquons entreprise du "social business", c'est à dire que contrairement aux associations, fondations ou autres organismes à but non lucratif dépendantes de financements extérieurs, nous sommes une entité auto-suffisante financièrement. Mieux ! Nous cherchons à être rentable, dans le but d'atteindre un objectif de mieux-être social et de maximiser notre impact positif sur un système, sur un territoire.



Altaïr présentait aux membres du comité de pilotage, la réalisation d'une opération à côté d'Auch (5 locatifs très sociaux) financée par l'Etat, l'ANAH et le Conseil Général du Gers.

GCAU : manager et construire autrement

Créé en 1973 par deux architectes associés, le groupe coopératif d'architecture et d'urbanisme (GCAU) compte aujourd'hui 12 salariés. Le cabinet GCAU s'est transformé en SCOP en 1981 après que le législateur ait autorisé les architectes à s'organiser sous divers statuts. Philippe Guitton et Jean-Paul Pagnoux dirigent cette joyeuse équipe en recherche permanente d'une architecture durable.

CDDE : GCAU compte deux associés fondateurs parmi ses coopérateurs ?

Philippe Guitton : en effet, Jean-Paul Pagnoux et moi-même sommes à l'origine de GCAU. Au départ, nous étions 5 coopérateurs et une secrétaire. Au fur et à mesure que la notoriété du cabinet grandissait, grâce à des concours gagnés ou à la diversité des chantiers confiés, nous avons embauché des collaborateurs qui sont tous devenus coopérateur.

CDDE : justement, votre cabinet a toujours été innovant dans ses choix : son statut, son activité ?

Philippe Guitton : le statut SCOP se justifiait pour nous car nous ne concevions pas autrement notre travail : porter un projet collectif. Dans notre activité d'architecte, nous avons également eu le souci des questions environnementales et énergétiques dès les années 70-80. Notre regard automatiquement large sur les dossiers nous oblige à être multi-compétences.

Aujourd'hui, nous travaillons essentiellement sur Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon. 80 % de nos dossiers concerne des



Une partie de l'équipe du Groupe Coopératif d'architecte et d'urbanisme.

collectivités territoriales (mairie, communauté de communes, département, région...) ou des organismes publics (HLM par exemple). Le reste de notre clientèle est composé de particuliers pour la construction de maison individuelle ou la réhabilitation de patrimoine. On nous confie même des chantiers industriels. De la chaumière à

l'accélérateur de particules pour une clinique, nous sommes capables de répondre à toutes les demandes. Le cabinet est très engagé dans le domaine environnemental tout en se souciant des qualités architecturales. A titre d'exemple, nous avons réalisé une école et une mairie solaire, des logements sociaux en bois avec énergie solai-

re, et en ce moment, nous construisons une école avec capteurs photovoltaïques à Bordères-sur-l'Echez. De nombreux appels d'offres demandent que la question environnementale soit au centre de la conception pour répondre aux exigences de développement durable.

CDDE : avec 12 salariés, GCAU fait partie des cabinets d'architectes les plus importants du département. Comment se passe la gestion au quotidien ?

Philippe Guitton : nous discutons facilement entre nous. Les conseils d'administration servent surtout à formaliser nos décisions. Même si les deux coopérateurs dirigeants sont architectes et majoritaires dans la société (la loi de 1977 sur l'architecture l'impose), le vote se fait toujours sur le principe coopératif, un homme = une voix.

Par ailleurs, la forme coopérative a plutôt développé l'intérêt collectif et la convivialité dans notre agence, en comparaison à d'autres formes d'association d'architectes qui, même s'ils font partie de la même entreprise, se font carrément concurrence.

Nous ne regrettons pas d'avoir fait ce choix. La SCOP était le statut le



L'école de Bordères-sur-l'Echez

mieux adapté à notre idée de partage. Si les bénéfices sont plus partagés, les informations et les décisions le sont aussi. Nous parlons plus de solidarité : le collectif se sent plus responsable dans son travail.

En cas de crise économique, nous avons déjà eu recours à du chômage partiel ou à des licenciements avec réembauche dès que ça aller mieux. D'ailleurs, une bonne partie de l'équipe est là depuis plus de 20

ans.

CDDE : avez-vous eu de l'aide dans le montage de votre SCOP ?

Philippe Guitton : non, en 1981, nous ne connaissions pas l'Union régionale des SCOP Midi-Pyrénées. Par contre, nous avons le tort de ne pas la contacter car nous nous sommes aperçus que nous avions fait des erreurs dans nos statuts. Depuis, nous ne manquons pas de la solliciter. Les techniciens sont toujours de bons conseils. Au

SOCOREM : privilégier la décision collective !

Gérard Libéros cumule les mandats de président des SCOP BTP du Sud-Ouest, trésorier de la fédération nationale des SCOP du BTP, président du Club de l'innovation pour l'industrie (GIPI) et du GEMIP. Rencontre avec le président du directeur de Socorem, une des plus grosses SCOP de Midi-Pyrénées, implantée à Lannemezan et Toulouse.

CDDE : en quelle année avez-vous créé Socorem ?

Gérard Libéros : SOCOREM SA SCOP a été créée en 1971 à Toulouse en tant qu'Agence de SOCOREM Paris qui était une société en SCOP avec un effectif de 300 personnes dans le secteur de l'Electricité bâtiment. Cette agence Sud-Ouest a ensuite pris son indépendance en janvier 1980 et s'est constituée naturellement en SCOP SA. Elle est passée en 15 ans de 10 personnes à 50 personnes vers le milieu des années 80.

CDDE : pouvez-vous présenter votre SCOP ?

Gérard Libéros : SOCOREM réalise à ce jour plus de 5M€ dans les activités techniques du bâtiment (Electricité, automatismes, sécurité, plomberie chauffage, Energies renouvelables...) entre son siège à Toulouse et son agence de Lannemezan. Composée

de 45 salariés et 39 coopérateurs elle intervient principalement sur la région Midi-Pyrénées

CDDE : pourquoi avez-vous choisi le statut SCOP ?

Gérard Libéros : je suis entré en 1991 dans la

SCOP SOCOREM en tant qu'ingénieur et Directeur Général. Puis, j'ai succédé au président en juin 1992 au moment du départ en retraite de celui-ci. C'est la SCOP qui m'a choisit !

CDDE : quelles valeurs vous ont séduit dans ce statut ?

Gérard Libéros : c'est le modèle permettant l'implication des salariés dans la vision stratégique de l'entreprise et dans ses propres enjeux de développement, corrélé à la redistribution plus équitable des fruits de l'entreprise qui m'ont plu dans ce statut. Le capital d'une SCOP se constitue comme une ressource et non comme un valeur patrimoniale, ce qui laisse la place à une valeur travail et donc la reconnaissance des femmes et des hommes qui contribuent à la pérennité



Une partie de l'équipe des coopérateurs SOCOREM

et au développement de leur entreprise.

CDDE : avez-vous été aidé par l'union régionale des SCOP Midi-Pyrénées ?

Gérard Libéros : l'URSCOP est intervenue selon ses prérogatives habituelles dans tous les accompagnements souhaités et utiles comme les besoins juridiques, et financiers, mais également sur des projets de développement, des situations de transmission etc...

CDDE : d'une manière générale, avec le recul, quel est votre ressenti sur ce statut d'entreprise ?

Gérard Libéros : je pense que le modèle SCOP, instauré sur des fondements de démocratie est une réponse à la reconnaissance et au développement social des travailleurs puis des salariés, et ce depuis plus d'un siècle. Ce modèle d'entreprise est toujours tourné vers l'avenir, dans le développement économique et social qui associe la notion de développement durable par le respect mutuel et le maintien des grands équilibres.

et au développement de leur entreprise.

CDDE : comment se déroule la gestion au quotidien ?

Gérard Libéros : le management y est de fait participatif et responsabilisant.



Un chantier à Purpan.

IMPRIMERIE IMAGES : conserver l'esprit social et solidaire

L'imprimerie Images existe depuis 1985. D'abord sous forme d'association à vocation d'insertion sociale professionnelle, ce statut s'est vite avéré pénalisant pour la bonne marche de l'entreprise. En 2000, les salariés se sont posés la question d'une transformation de statut afin de pérenniser l'activité. Pour conserver la philosophie économie sociale et solidaire qui régnait au sein de l'organisation, le statut de SCOP s'est vite imposé. Et c'est ainsi que pour la première fois en France, une association se transformait en SCOP.

Philippe Lassalle gère Images et se félicite chaque jour d'être en SCOP. "Aujourd'hui, nous sommes 5 coopérateurs sur 9 personnes travaillant dans l'imprimerie et l'atelier de PAO. Nous continuons notre vocation d'entreprise d'insertion" explique t'il.

CDDE : pour vous, quels sont les avantages de la SCOP ?

Philippe Lassalle : si je compare au statut associatif, la SCOP nous offre plus de souplesse. Les circuits de décision sont beaucoup plus courts, plus besoin de réunir le conseil d'administration pour investissement à réaliser. Les associés coopérateurs se réunissent plus souvent et les discussions sont plus "saines". Dans un tout autre registre, le choix du statut SCOP nous a entouré de toute une organisation solidaire autour de la finance. Nous avons pu réaliser d'importants investissements dans le parc



Deux des coopérateurs associés : Philippe Lassalle, gérant et Bernard Abadie, associé coopérateur.

machines grâce à la confiance de la banque, le Crédit Coopératif.

Nous avons également gagné une reconnaissance sociale en tant qu'entreprise notamment au niveau des chambres consulaires en nous inscrivant à la Chambre de Métiers. Enfin, nous avons un bail commercial ce qui nous protège.

Pour l'entente dans l'entreprise, l'identification d'un "patron" était plus simple à vivre. En devenant coopérateur, c'était aussi développer la responsabilité individuelle et prendre en main sa propre entreprise

Aujourd'hui, face à la crise, la SCOP permet de mieux résister. Nous gérons notre imprimerie comme une entreprise familiale. Ce n'est pas neutre, ça change la conception du travail. S'il faut faire des heures en plus, venir travailler un week-end, personne ne rechigne. Nous nous serrons les coudes.

CDDE : et quelle est la différence par rapport aux autres statuts d'entreprise ?

Philippe Lassalle : dans les grandes lignes, les décisions sont les mêmes. Dans toute entreprise, il y a un comité d'administration qui donne les grandes directives. En SCOP, c'est pareil, le gérant assume ses responsabilités pour la gestion courante et réunit ses associés coopérateurs pour tout investissement important.

Par contre, la différence se retrouve dans le rapport de force au niveau des parts sociales de chacun : une part = une voix. De fait, nous expliquons plus et nous devons convaincre car au final, il y a vote de chacun. C'est un peu comme une assemblée politique...

La décision commune est plus pesée. Elle apporte plus de force qu'une décision unilatérale.

CDDE : quelles sont les avantages



L'atelier PAO de l'imprimerie Images.

du statut SCOP ?

Philippe Lassalle : ce n'est pas le statut d'une entreprise qui fait sa richesse, ce sont les personnes à l'intérieur ! Le rapport social n'est pas le même donc il faut avant tout aimer partager avec les autres. Par contre, il est vrai que la coopérative ouvrière est basée sur le fruit du travail donc la rémunération est en lien direct . L'outil appartient au collectif, c'est une bonne chose. Si je pars à la retraite, cela ne lèsera pas les coopérateurs. Autre avantage, le patrimoine industriel est exonéré de taxe professionnelle car il n'appartient à personne en propre. En contrepartie, nous finançons chaque année une vérification de statut pour s'assurer que les règles SCOP soient bien respectées.

CDDE : et quelles sont vos relations avec l'Union régionale des SCOP Midi-Pyrénées ?

Philippe Lassalle : lors de la transformation de l'association en SCOP, l'UR SCOP nous a accompagnés tout au long de la procédu-

re. Elle a mis à notre disposition un juriste. Elle nous a également aidés pour le montage financier grâce au crédit SOCODEN.

Enfin, l'Union nationale des SCOP est organisée en trois grandes fédérations : BTP, communication, industries mécaniques et électriques communication. La force du réseau nous permet de bénéficier de tarifs spécifiques notamment dans l'approvisionnement papier, encre etc...

Ensuite, en cas de coup dur, nous pouvons appeler n'importe quelle autre imprimerie en SCOP. Elle nous aidera. C'est intrinsèque au gens des SCOP. On est en recherche de solidarité et de structuration de groupe plutôt que de concurrence.

CDDE : les inconvénients de ce statut ?

Philippe Lassalle : le risque de monter une SCOP est de ne pas trouver un collaborateur qui se "moule" à la philosophie SCOP. La participation est un concept que

nous avons en nous dès le départ. Du coup, si l'entreprise repose seulement sur un ou deux coopérateurs, notamment en cas de coup dur, cela amène forcément une mauvaise ambiance et la SCOP ne tient pas.

Enfin, le " jusque boutisme " empêche parfois de prendre de mauvaises décisions surtout si elles doivent être radicales comme le licenciement d'un coopérateur. C'est malheureusement parfois nécessaire pour sauver la structure.

CDDE : et l'avenir ?

Philippe Lassalle : je pense que le statut SCOP devrait se développer beaucoup plus dans la vie économique française. Pour ma part, cela fait 25 ans que je fais de l'économie sociale et solidaire notamment avec l'insertion professionnelle, j'ai donc développé une certaine philosophie qui me permet de penser que tous les problèmes sont surmontables. Ils le sont d'autant plus facilement si nous travaillons dans un esprit de coopération et de solidarité.

CREDIT COOPERATIF : “nous sommes une banque utile”

Le Crédit coopératif est reconnu comme un des partenaires privilégiés des SCOP. Historiquement engagé auprès des coopératives, le Crédit Coopératif est né en 1893 de l'Union de deux entités : la Banque coopérative des associations ouvrières et de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif. Destiné au départ à financer les coopératives de production et de consommateur, et après bien des étapes, le Crédit Coopératif a entamé une activité de banque à proprement parlé après la loi bancaire de 1984. Rencontre avec Jean-Louis Monsérié, directeur du Crédit Coopératif de l'Agence de Pau.

CDDE : une banque coopérative, c'est quoi ?

Jean-Louis Monsérié : c'est une banque qui appartient à ses sociétaires constitués essentiellement de personnes morales fortement engagées dans l'économie sociale et solidaire et qui est gérée sur le principe 1 homme = 1 voix.

Nous travaillons dans l'esprit de banque utile : utile aux sociétaires et au développement local. Notre activité est tournée vers l'économie réelle et non vers des activités spéculatives.

Notre clientèle est très variée : PME, entreprises groupées, organismes du secteur marchand, de l'économie sociale et solidaire, SCOP...

CDDE : justement quelles sont vos relations avec les SCOP ?

Jean-Louis Monsérié : historiquement, nous entretenons des relations étroites avec les sociétés coopératives et le mouvement SCOP. Il existe aujourd'hui 1 600 SCOP ; leur chiffre d'affaires est de l'ordre de 3 milliards d'euros ; elles emploient près de 35 000 personnes et sont rassemblées au sein de la Confédération Générale des SCOP (CG SCOP) qui siège au Conseil d'administration du Crédit Coopératif. Les liens particulièrement étroits entre les SCOP et le Crédit Coopératif se concrétisent en permanence : il est la banque de 80 % d'entre elles et la charte qu'il a signée avec la CG SCOP exprime une volonté commune de favoriser le développement, les créations, les trans-



Jean-Louis Monsérié, directeur de l'agence Crédit Coopératif de Pau.

missions ou les reprises d'entreprises sous forme de SCOP. D'ailleurs, la particularité de l'agence de Pau est de travailler avec l'Union Régionale des SCOP Aquitaine et l'Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

Dans nos 70 agences en France, nous avons des chargées de clientèle dédiées au secteur de SCOP.

Nous rencontrons souvent les chargés de mission des Unions régionales lors de réunions formelles. Nous intervenons après le montage du dossier réalisé par l'UR SCOP. Le Crédit Coopératif se charge généralement de la partie financière. Nous avons donc développé un large éventail d'outils : qui répond à l'ensemble des besoins des sociétés coopératives. En 2008, les prêts versés ont progressé de 50 % au niveau national.

CDDE : considérez-vous que la SCOP est un excellent statut pour les transmission/reprise ?

Jean-Louis Monsérié : oui bien sûr. à condition de bien savoir ce qu'est une SCOP et d'en partager

les valeurs. En effet, ce statut n'est pas la panacée notamment si les associés n'ont pas l'esprit coopérateur au départ.

Ce statut est encore mal connu car le cédant, propriétaire d'une entreprise privée entend peu parler des SCOP dans les chambres consulaires. De plus, lorsque que l'on parle de transmission, nous touchons à l'affectif de l'entrepreneur. Du côté des salariés, ils ne se voient pas forcément co-entrepreneur parce-qu'ils ne se sentent pas prêts à participer aux décisions de l'entreprise. Enfin, si des problèmes existent dans l'entreprise, ce n'est pas le statut SCOP qui les effacera. Bien au contraire.

En revanche, si le projet est bien pensé, si les associés co-entrepreneurs ont bien connaissance de ce qu'im-

plique la SCOP, s'ils ont la volonté de se prendre en main, alors cela marche très bien. Les sociétés coopératives et participatives qui réussissent aujourd'hui sont celles aussi qui ont à coeur de maintenir l'esprit coopératif y compris aux nouveaux salariés entrants.

Le slogan de l'UR SCOP, "concilier les performances économique et la finalité humaine" résume bien l'esprit d'une SCOP avec en plus un ancrage particulier au territoire car les délocalisations ne sont guère possible.

L'esprit coopératif est également une réponse à la crise. En effet, nous avons constaté que la communauté de valeurs des co-entrepreneurs leur a permis une solidarité et une mobilisation qu'ont ne rencontre pas forcément dans les autres formes d'entreprises.



Le Comité Départemental de Développement est à votre écoute

Accompagner les porteurs de projets dans la création, la reprise ou le développement de leur entreprise quelle que soit leur origine.

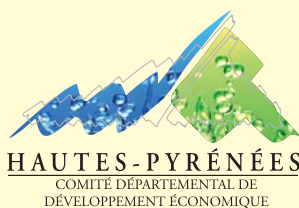
Innovover

Validation technique et mise en relation avec les laboratoires de recherche publics et privés.

Mises en oeuvre de moyens méthodologiques et financiers dédiés aux projets innovants.

Animer les différents réseaux d'excellence présents dans le département : les pôles de compétitivité, la recherche et le transfert de technologie.

Conseiller et assister les élus dans la structuration économique et juridique de l'offre par le biais d'un soutien technique aux projets économiques présentés par les regroupements intercommunaux



Initiatives 65 - La Lettre du CDDE
Directeur publication :
Jean-Philippe BAKLOUTI
Rédaction : Lydie ARÇANUTHURRY
5, rue Gaston DREYT - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 79 65 - Fax : 05 62 56 79 66
e-mail cdde@cg65.fr - www.cdde65.fr
N° ISSN : 1297-5745

Retrouvez toutes nos compétences
et nos missions sur
www.cdde65.fr